

MAIRIE
du
CHATELARD
(73630)

Tél. : 04.79.54.82.44.
E-mail : mairie@lechatelard.fr



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

M. le Maire certifie que toutes les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le 7 avril 2023 et 13 avril 2023 et ont été certifiées exécutoires le 7 avril 2023 et le 13 avril 2023, date d'affichage des délibérations.

DELIBÉRATIONS N°DEL23-11 à DEL23-16

Désignation du secrétaire de séance.

Délibérations :

DEL23-11 – Suppression/création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet.

DEL23-12 – Convention pour l'Assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie pour l'année 2023.

DEL23-13 – Vote du budget primitif général de la Commune pour l'exercice 2023.

DEL23-14 – Vote du budget annexe de la section de Montlardier pour l'exercice 2023.

DEL23-15 – Attribution des subventions pour l'exercice 2023.

DEL23-16 – Vote du budget primitif général de la Commune pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal du Châtelard, dûment convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni en séance publique à la Mairie du Châtelard dans la salle des Garins, le mercredi 5 avril à 20h00, sous la présidence de M. BOULNOIS, Maire.

Sont présents : Mesdames, Messieurs,

Caroline PETITE, Francis AYMONIER, Antoine PUZENAT, Christine FILLIARD, Annie FAVIER, Jacqueline GINET, Pauline MATHIEU, Fanny VIDALENCHE, Benoît NICOUD.

Sont absents : Mme Frédérique GONTHIER

Procuration(s) donnée(s) :

Assiste à la séance :

Mme FILLIARD Isabelle, secrétaire.

M. le Maire a ouvert la séance (20h00).

Désignation du secrétaire de séance :

Est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité, M. Francis AYMONIER.

DEL23-11 – Suppression/création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la mise en place des cartes d'identité et des passeports au sein de la mairie, il convient de d'augmenter la quotité de temps de travail du poste d'adjoint administratif de 17h30 à 28 h par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, Suppression/création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet.

DEL23-12 – Convention pour l'Assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie pour l'année 2023.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et d'exercice du pouvoir de police spéciale. Cette compétence a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI), regroupant les poteaux ou bouches d'incendie et les points d'eau naturels ou artificiels. Dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des poteaux incendie et afin de fiabiliser les interventions sur le réseau d'eau potable, Grand Chambéry propose à ses communes membres une assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux d'incendie.

La convention 2020, qui définit l'ensemble des prestations effectuées, les conditions ainsi que les modalités financières de leur réalisation, est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Il convient donc de la renouveler.

La convention 2023 est établie pour une durée d'un renouvelable deux fois un an. A la date de la reconduction, une actualisation des tarifs 2023 ci-dessous pourra être appliquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la convention citée.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un désaccord comptable (à propos de la compensation du SIVOM) avec la Trésorerie sur le Compte de Gestion et Compte Administratif, il ne mettra pas ceux-ci au vote tant qu'un accord n'aura pas été trouvé.

DEL23-13 – Vote du budget primitif général de la Commune pour l'exercice 2023.

La délibération n°DEL23-13 est annulée suite à une erreur de numérotation.

DEL23-14 – Vote du budget annexe de la section de Montlardier pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente le budget annexe de la section de Montlardier tel qu'il a été préparé et approuvé par la Commission des finances. Il invite l'assemblée municipale à le voter.

Le budget général 2023 se présente comme suit :

- a. Fonctionnement :
 - Dépenses : 2 950.00 €
 - Recettes : 4 557.68 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à le budget annexe de la section de Montlardier pour l'exercice 2023.

Vote :

Pour : 9

Abstention : 1 (Annie FAVIER)

DEL23-15 – Attribution des subventions pour l'exercice 2023.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2023, inscrites au compte 6574 :

- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 500 €
- Accorderie du Cœur des Bauges : 400 €
- Bauges Solidarité : 750 €
- Bauges Ski Nordique : 300 €
- Festival Musique et Nature en Bauges : 2 000 €
- Anciens Combattants : 100 €
- Gribouille : 400 €
- Comice Agricole : 600 €
- Club d'Escalade : 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions citées pour l'exercice 2023.

DEL23-16 – Vote du budget primitif général de la Commune pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente le budget primitif général de la commune tel qu'il a été préparé et approuvé par la Commission des finances. Il invite l'assemblée municipale à le voter par chapitre et à se prononcer sur les programmes d'investissement et leurs financements.

Le budget général 2023 se présente comme suit :

- a. Fonctionnement :
 - Dépenses : 1 133 523,54 €
 - Recettes : 1 133 523,54 €

- b. Investissement :
 - Dépenses : 1 865 508,43€
 - Recettes : 1 865 508,43 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget général primitif 2023.

Mme Pauline MATHIEUR fait part de l'avancée de la commission « Eau Climat, on agit ». La convention est quasiment finalisée. Un rendez-vous a été pris avec les agents municipaux pour faire le recensement des fontaines et des espaces verts. Il est aussi fléché un aménagement de toilettes au début de la promenade menant à la cascade de Pissieu. Les devis pour les travaux de récupération d'eau de pluie ont été reçus et pourront faire partis du 1er plan de financement.

M. Francis AYMONIER fait le point sur les différents travaux en cours : le refuge des Garins, l'église et le cimetière.

Un devis d'environ 17 000 euros concernant les vitraux de l'église a été signé.

La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,
Francis AYMONIER



Le Maire,
Vincent BOULNOIS

